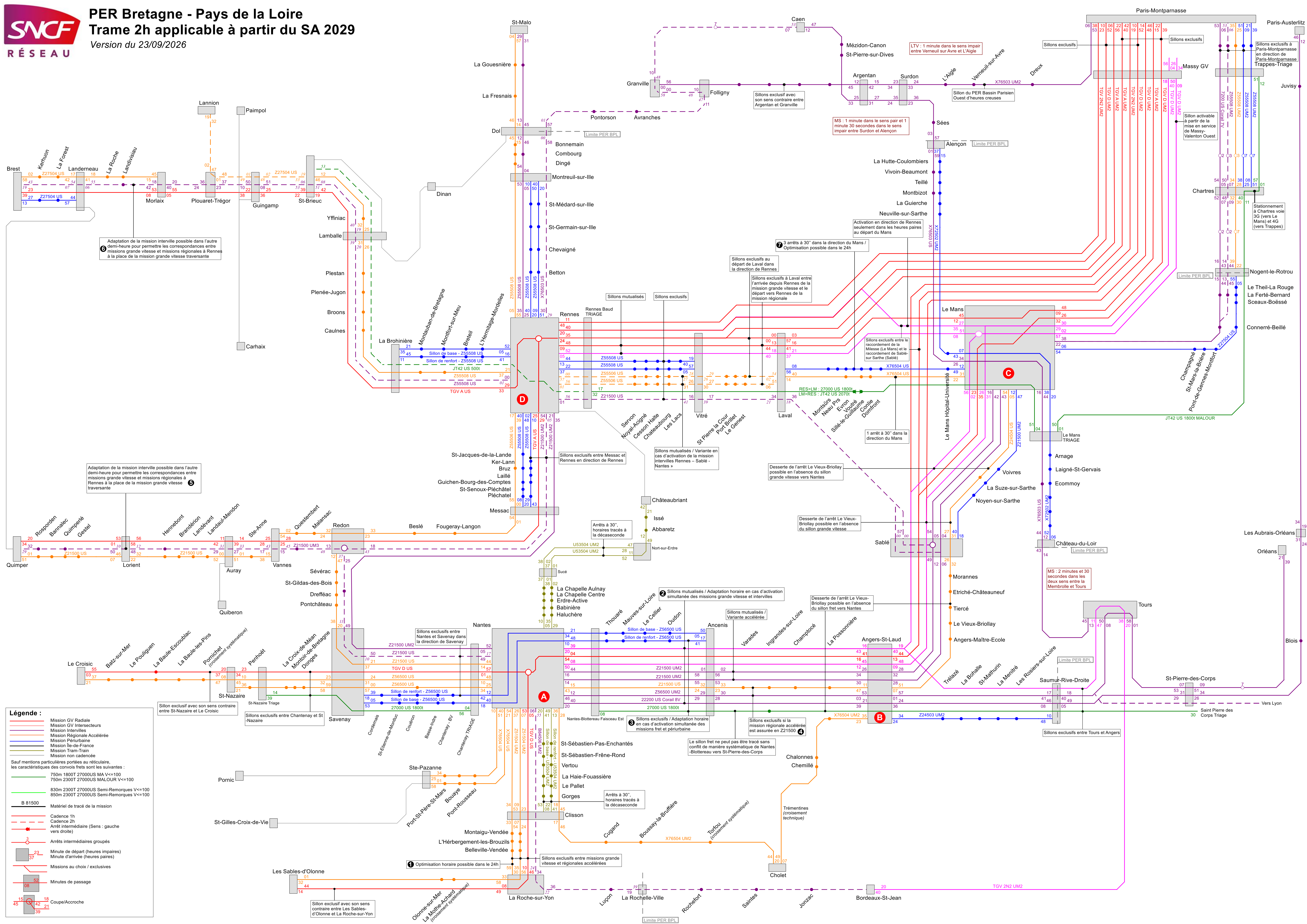




- ❶ En cas d'absence du sillon interville de Bordeaux vers Nantes, il est possible de réduire le sur-stationnement en gare de Belleville-Vendée et d'arriver en gare de La Roche-sur-Yon à la minute '27 (gain de 3 minutes) grâce à la levée du cisaillement en avant-gare (utilisation de la Voie 6 par la mission régionale)
- ❷ En cas d'activation simultanée des missions grande vitesse et interville :
 - Détendre la mission grande vitesse entre Nantes et Angers de 4' (à Nantes : arrivée '24 / départ '36)
 - Dans la direction de Nantes seulement, décaler la mission périurbaine Ancenis – Nantes de 2' (départ de Ancenis '07 / arrivée à Nantes '36)Détendre la mission
- ❸ En cas d'activation simultanée des missions fret et périurbaine :
 - Retendre la mission périurbaine Ancenis – Nantes entre Ancenis et Thouaré de 1' pour arriver à Nantes à '09
 - fret de 3'30" : sur-stationnement à Ingrande (départ '34) et arrivée à Nantes-Blottereau à '12
 - Détendre la mission grande vitesse entre Angers et Nantes de 4' (arrivée '24 à Nantes)
 - Décaler la mission périurbaine Ancenis – Nantes de 2' (départ de Ancenis '07 / arrivée à Nantes '36)
- ❹ Dans une approche 24h possibilité de :
 - Circuler en Z24503 pour lever le conflit avec la mission interville Orléans - Nantes
 - Anticiper le départ d'Angers à 46' et/ou retarder l'arrivée à Angers à 13' en l'absence de la mission grande vitesse (accroche à Nantes 20'/39')
 - Si les missions interville et grande vitesse sont activées suppression d'un arrêt sur le sillon régional accéléré Nantes-Angers
- ❺ Exclusion avec les missions régionales Vannes – Lorient et Lorient – Quimper
- ❻ Exclusion avec la mission régionale Brest – Morlaix

- ❷ En cas d'absence du sillon GV radial Rennes – Laval – Le Mans – Paris en direction de Paris, possibilité d'avancer le départ de 2 minutes (départ '06) et de remettre tous les arrêts à 1'00".
- ❶ Exclusions dans le **GOV de Nantes** :
 - Exclusions dont la résolution semble atteignable par adaptation horaire sur 24h dans le cadre du processus aval de pré-construction :
 - Mission Nantes – Le Mans départ '44 / mission Orléans – Nantes arrivée '46
 - Mission Nantes – Redon départ '14 / mission Quimper – Nantes arrivée '17
 - Mission GV Nantes – Paris arrivée '50 / mission GV Nantes – Les Sables arrivée '53
 - Mission GV Nantes – Paris arrivée '54 / mission GV Nantes – Les Sables arrivée '53
 - Exclusions avec adaptations possibles sur 24h identifiées dans le GOV de Nantes :
 - Mission GV Nantes – Paris départ '39 / mission Angers – Nantes arrivée '43 → détendre la mission GV de 3' entre Nantes et Angers (départ '36)
 - Les missions Nantes – Bordeaux et Nantes – Quimper utilisent la même voie
 - Alternat strict nécessaire : pas 2 arrivées ou 2 départs dans la même heure
 - Mouvement technique direct de la mission Nantes – Bordeaux vers/depuis Nantes-Blottereau impossible en cas de congestion à Nantes : évolution recommandée via Nantes-Etat
 - Exclusions multiples en cas de mouvements techniques grande vitesse entre Nantes et Chantenay → retournement à quai ou adaptation 24h des mouvements techniques.

B Exclusions dans le **GOV d'Angers** :

- Exclusions concernant la mission Paris-Austerlitz – Nantes, dont la résolution semble atteignable par adaptation horaire sur 24h dans le cadre du processus aval de pré-construction :
 - Mission Paris-Austerlitz – Nantes départ '38 / mission GV Paris/Bordeaux – Nantes arrivée '40 (utilisation de la même voie)
 - Mission Nantes – Paris-Austerlitz arrivée '21 / mission GV Nantes – Paris/Bordeaux départ '19 (utilisation de la même voie)
 - Mission Nantes – Paris-Austerlitz départ '24 / mission Nantes – Le Mans arrivée '26 (utilisation de la même voie)
- Exclusions avec adaptations possibles sur 24h identifiées dans le GOV d'Angers :
 - Mission Paris-Austerlitz – Nantes départ '24 / mission Le Mans/Rennes – Nantes arrivée '28 → reprise de la variante normale pour la mission Le Mans/Rennes – Nantes
 - Mission Le Mans – Nantes départ '33 / mission Angers – Cholet arrivée '35 →
 - Sur-stationnement de la mission Le Mans – Nantes de 3' (départ '36)
 - Détente de 2' de la mission GV (accroche à Nantes 20'/39') ou de la mission Orléans - Nantes entre Angers et Nantes (arrivée à Nantes à '22)
 - Décalage de la mission Ancenis – Nantes de 1' (départ de Ancenis '06 / arrivée à Nantes '35)
- Exclusions dont la résolution semble atteignable par adaptation horaire sur 24h dans le cadre du processus aval de pré-construction :
 - L'activation simultanée des trois sillons régionaux en unité multiple (Angers–Nantes, Angers–Le Mans et Angers–Cholet) et des trois sillons grande vitesse n'est pas réalisable (5 voies pour 6 trains).
 - Après étude 24h le nombre de conflits a été réévalué (1 conflit)

C Exclusions dans le **GOV du Mans** :

- Exclusions dont la résolution semble atteignable par adaptation horaire sur 24h dans le cadre du processus aval de pré-construction :
 - Mission Alençon – Le Mans – Château-du-Loir départ '20 / mission Paris – Le Mans arrivée '22
 - Mission Le Mans – Laval départ '48 / mission GV IS Rennes – Paris arrivée '51
 - Mission GV IS Rennes/Nantes – Paris départ '30 / mission GV IS Paris – Rennes/Nantes arrivée '29
 - Mission fret Rennes – Le Mans passage '58 (en direction du Mans) / mission GV IS Paris – Rennes/Nantes arrivée '57
 - Mission fret Rennes – Le Mans passage '58 (en direction du Mans) / mission GV IS Rennes/Nantes – Paris départ '02

D Exclusions dans le **GOV de Rennes** :

- L'identification des exclusions du GOV n'est à ce stade pas stabilisé, un approfondissement du GOV en 24h doit être mené.